

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **vendredi 21 avril 2023** à compter de **8 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Résolution attestation que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - volet entretien des routes locales
- 3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 3.1 Autorisation de tenir une formation concernant l'érosion pour un montant de 865 \$ plus les taxes applicables
 - 3.2 Embauche de Madame Angélique Guillemette à titre de cheffe patrouilleuse pour la patrouille environnementale, pour la période estivale 2023
- 4. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 4.1 Bail entre la Ville de Coaticook et monsieur John Pfeuti concernant les parties de lots 3 560 197 du cadastre du Québec, circonscription de Coaticook, pour une durée de 5 ans et autorisation de signature
 - 4.2 Bail entre la Ville de Coaticook et la Ferme Redeau et Fils inc. et autorisation de signature
 - 4.3 Cession d'une portion du lot numéro 3 312 563 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Coaticook au CPE l'Enfantillage et autorisation de signature

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

23-04-36947

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 23-04-36947

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

23-04-36948

2.1 RÉSOLUTION ATTESTATION QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

RÉSOLUTION 23-04-36948

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 658 648 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ses routes;

CONSIDÉRANT que le rapport totalise 594 888 \$ pour l'année 2022 et que le conseil atteste de la véracité de ses frais encourus et qu'ils ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 23-04-36949** 3.1 AUTORISATION DE TENIR UNE FORMATION CONCERNANT L'ÉROSION POUR UN MONTANT DE 865\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 23-04-36949

CONSIDÉRANT que la chargée de projet en environnement requiert pour les besoins de la Patrouille environnementale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le maire Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser la tenue d'une formation offerte par l'organisme RAPPEL sur l'érosion pour un montant de 865 \$ plus les taxes applicables, et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés – projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 23-04-36950** 3.2 EMBAUCHE DE MADAME ANGÉLIQUE GUILLEMETTE À TITRE DE CHEFFE PATROUILLEUSE POUR LA PATROUILLE ENVIRONNEMENTALE, POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2023

RÉSOLUTION 23-04-36950

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook participe à nouveau au projet de la Patrouille environnementale lors de la période estivale 2023;

CONSIDÉRANT que la Patrouille environnementale a instauré un code de conduite pour le lac Lyster;

CONSIDÉRANT que ce code se veut un guide de comportement volontaire basé sur le respect et visant à la fois, à protéger le lac et ses utilisateurs, et à assurer la quiétude de ses riverains;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime qu'un code connu et suivi par tous les utilisateurs de notre lac constitue un gage d'harmonie entre les riverains tout en assurant le maintien voire l'amélioration de la qualité de l'eau du lac;

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'embauche de ressources pour faire appliquer ce code;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'embaucher Madame Angélique Guillemette à titre de cheffe patrouilleuse pour la patrouille environnementale, pour un salaire horaire de 21,00 \$ pour un contrat de 700 heures débutant le 1^{er} mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 23-04-36951** 4.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR JOHN PFEUTI CONCERNANT LES PARTIES DE LOTS 3 560 197 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION DE COATICOOK, POUR UNE DURÉE DE 5 ANS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 23-04-36951

CONSIDÉRANT qu'en 2018 la Ville de Coaticook et monsieur John Pfeuti ont conclu un bail concernant la location d'une terre de 18.4 âres;

CONSIDÉRANT que ledit bail prendra fin le 30 avril prochain, il y a lieu de renégocier les conditions de ladite location;

CONSIDÉRANT que les biens loués sont les parties du lot 3 560 197 du cadastre du Québec et situé dans la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

De renouveler le bail avec monsieur John Pfeuti concernant les parties du lot 3 560 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 5 ans, pour un montant, excluant les taxes de 125 \$ l'âcre, le tout selon les termes et conditions mentionnés au bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-04-36952

4.2 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA FERME REDEAU ET FILS INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 23-04-36952

CONSIDÉRANT qu'en 2018 la Ville de Coaticook et Ferme Redeau et Fils ont conclu un bail concernant la location d'une terre de 6 âres;

CONSIDÉRANT que ledit bail prendra fin le 30 avril prochain, il y a lieu de renégocier les conditions de ladite location;

CONSIDÉRANT que les biens loués sont le lot 3 311 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

De renouveler le bail avec Ferme Redeau et Fils, concernant les parties du lot 3 311 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour une durée de 5 ans, pour un montant, excluant les taxes de 125 \$ l'âcre, le tout selon les termes et conditions mentionnés au bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

23-04-36953 4.3 **CESSION D'UNE PORTION DU LOT NUMÉRO 3 312 563 DU CADASTRE DE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK AU CPE L'ENFANTILLAGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 23-04-36953

CONSIDÉRANT que la présente résolution confirme l'engagement de la Ville de Coaticook à effectuer la cession d'une partie du lot 3 312 563 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour la construction d'une nouvelle installation appartenant au CPE L'Enfantillage;

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à certaines obligations découlant de la cession du terrain est rédigée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'autoriser la maire et la greffière à signer la promesse de vente, soit de céder pour un montant de 1 \$ une partie du lot totalisant 30 000 pc du lot 3 312 563 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, laquelle promesse est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour la création dudit cadastre; ET
- D'autoriser la maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir entre les parties devant le notaire qui sera désigné par la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

23-04-36954 6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION 23-04-36954

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 8 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière